

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

31 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un janvier, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du vingt-et-un janvier deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, Mme Florence CORMERAIS, M. Gilles BERRÉE, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT

Absents ayant donné pouvoir :

| | | |
|---------------------------|---------------------|----------------------|
| M. Guillaume GUÉRINEAU | donne procuration à | M. le Maire |
| M. Jean-Yves ROUX | donne procuration à | M. Lionel AUDION |
| Mme Stéphanie BELLANGER | donne procuration à | Mme Françoise NOBLET |
| Mme Cyriane FOUQUET-HENRI | donne procuration à | Mme Maryse PIVAUT |

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11. Déclassement véhicules et engins

Madame VIGNAUX rapporte :

En lien avec le renouvellement de matériel, la Ville d'Orvault réforme ses anciens véhicules et engins, au vu de leur état de fonctionnement, des travaux de remise en état et de leur utilisation.

Pour l'année 2022, la Ville d'Orvault doit déclasser le matériel suivant :

- Tractopelle CATERPILLAR 432E de 2012.

Afin de simplifier les formalités administratives liées à la revente et de réduire les coûts de transports qui seront à la charge de l'acquéreur, il est proposé la revente de ce matériel à la société MMO Matériels BTP pour un montant de 28 000 € net.

DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame GAILLOCHET et Messieurs ARROUET et DERRIEN s'étant absentes pour le vote :

- **APPROUVE** le déclassement du matériel susvisé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente de ce véhicule et toutes autres formalités dans le cadre de cette cession.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 01 FEV. 2022

Et par publication le : 01 FEV. 2022

Extrait certifié conforme

Orvault, le 1er février 2022

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE